

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire

Direction de l'Agriculture et des Territoires

1.22.61

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 15 DECEMBRE 2017
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES**

OBJET : BP 2018 : Politique de soutien à la filière pêche

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Ports, Etang de Berre, Pistes cyclables, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Filière traditionnelle de l'économie locale, la pêche professionnelle au caractère essentiellement artisanal dans notre département, est confrontée à de nombreuses difficultés depuis une quinzaine d'années : une flotte de navires vieillissante et un recul inexorable des effectifs ; des charges toujours plus importantes en raison notamment du coût de l'énergie ; un cadre réglementaire très contraignant qui restreint de plus en plus les possibilités d'exercice de la pêche ; une dégradation de la qualité du milieu marin....

Néanmoins, malgré ces difficultés, ce secteur d'activité a de réelles opportunités économiques à saisir en s'engageant résolument en faveur de la protection du milieu ainsi que de la qualité et de l'origine des produits, l'enjeu étant de consolider un modèle économique à forte valeur ajoutée, bâti sur la commercialisation de poissons et coquillages frais, en circuits courts.

Dès lors, pour accompagner cette stratégie, notre objectif doit être de proposer des mesures d'intervention cohérentes avec les principaux enjeux identifiés et qui puissent se décliner en une ou plusieurs mesures d'accompagnement de la filière pêche / aquaculture des Bouches-du-Rhône.

Ainsi, 3 axes prioritaires ont été retenus :

- l'amélioration de la compétitivité des structures de pêche artisanale,
- la valorisation des produits et la diversification des ateliers,
- la préservation des ressources et de l'environnement.

A noter que l'article 94 de la loi NOTRe qui autorise à titre dérogatoire le Département à intervenir, à certaines conditions, en matière agricole et agro-alimentaire, s'applique également au secteur de la pêche, avec comme priorité le soutien aux investissements et les mesures en faveur de l'environnement.

C'est pour répondre à ces objectifs que nous proposons un premier budget dédié à l'activité de la filière pêche, hors budget affecté à nos infrastructures portuaires, selon le détail figurant dans l'annexe financière n°1.

En conséquence, je vous propose :

- d'adopter le budget affecté au soutien à la filière pêche pour 2018,
- d'approuver les mouvements d'affectation comme indiqué dans l'annexe 2,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à l'engagement des crédits correspondants.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à l'assemblée départementale de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL